

avril 2008

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

#### *Trente et unième session*

*Centre International de Conférences, Genève (Suisse), 30 juin - 4 juillet 2008*

### ORGANISATION DE LA SESSION

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. La Commission du Codex Alimentarius tiendra sa trente et unième session au Centre International de Conférences de Genève (Salle I), 17 rue Varembé, Genève (Suisse), du lundi 30 juin au vendredi 4 juillet 2008. La séance d'ouverture est fixée au lundi 30 juin à 10 heures.
2. La session est ouverte aux États Membres et aux Membres associés de la FAO et de l'OMS qui sont membres de la Commission, ainsi qu'aux observateurs. Les États Membres et les Membres associés des deux organisations qui ne sont pas membres de la Commission du Codex Alimentarius peuvent participer en qualité d'observateurs. La session est également ouverte au public en fonction des places disponibles, et à la presse.
3. Les frais de participation aux sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires, ainsi que les frais de voyage des délégations des Membres de la Commission et des observateurs sont à la charge des gouvernements ou des organisations. Il est également rappelé aux participants qu'ils doivent réserver eux-mêmes leur chambre d'hôtel.
4. Les membres de la Commission participant à la session disposent d'un représentant, qui peut être accompagné d'un ou de plusieurs suppléants et conseillers. Aucun délégué ne peut représenter plus d'un État Membre ou Membre associé.
5. Dès leur arrivée, les délégués seront priés de procéder à l'inscription au Bureau de la réception dans l'entrée principale. Les inscriptions seront ouvertes à partir de 8 heures 00. Les personnes qui souhaitent participer à la session sont invitées à consulter le **Guide à l'usage des délégués** pour de plus amples informations sur les installations et services disponibles au CICG.

Les documents de travail figureront sur le site web du Codex :  
[www.codexalimentarius.net/web/index\\_fr.jsp](http://www.codexalimentarius.net/web/index_fr.jsp)

Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur les lieux de la réunion étant limité.

## DISPOSITIONS CONCERNANT LES MÉDIAS

6. Les membres de la presse sont invités à prendre contact avec les bureaux de presse de la FAO et de l’OMS pour l’accréditation des journalistes:

### WHO:

Mr John Rainford  
Team Leader Communications  
Assistant Director-General's Office  
Health Security and the Environment  
World Health Organization Geneva  
Tel. direct: +41 22 791 3982  
+41.79.5163709 (mobile)  
E-mail: rainfordj@who.int

### FAO:

Ms Teresa Buerkle  
Information Officer  
FAO/Liaison Office with the United Nations  
(Geneva) – LOGE  
Palais des Nations, Building B, Room B-560  
5<sup>th</sup> Floor, Door 20, Avenue de la Paix 8-14  
CH-1211 Geneva 10, Switzerland  
Tel.: +41 22 917 2770  
+41 76 531 9934 (mobile)  
Email: tbuerkle@unog.ch

## LANGUES

7. La session se déroulera en arabe, chinois, anglais, français et espagnol avec interprétation simultanée dans chacune des langues.

## HEURES ET CALENDRIER DES RÉUNIONS ET CALENDRIER DE L'ÉLECTION DU BUREAU

8. La Commission se réunira normalement de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30, à l’exception du premier jour lorsque la session du matin commence à 10 heures.

9. Du fait que selon le Règlement intérieur de la Commission régissant la composition du Comité exécutif, celui-ci ne doit pas compter parmi ses membres plus d’un délégué de chaque pays (Article V.1), les élections auront lieu comme suit:

Ordre chronologique	Élections	Éligibilité
1.	Élection du Président	Délégués de tous les États Membres.
2.	Élection des Vice-Présidents	Délégués de tous les États Membres à l’exception du pays du Président.

11. Le calendrier provisoire, y compris le calendrier pour la présentation des candidatures et l’élection du Bureau, a été distribué avec l’ordre du jour provisoire de la session (se reporter à l’ALINORM 08/31/1).